

Leçon du Lundi 16 Juin 1919
à 9 heures à la Clinique
chirurgicale sous la présidence
de M. Cristiani Joly.

Ass. p. - Mm. Bard, D'Espine,
Askoury, Kummer, Mayor,
Battelli, Wicki, Cristiani et
de Seignemur.

Leçon publique de M.
Cramer sur la paralysie
diphthérique et de M. Gauthier
sur les renseignements
cliniques fournis par
l'observation du pont
veineux.

Ces deux leçons
sont jugées suffisantes

le secrétaire
de Seignemur

Leçon du Lundi 30 Juin
1919 à 11 heures de M. Joly
à 5 h.

M. pres. Mm. Cristiani, D'Espine,
Mayor, Kummer, Battelli, Wicki,
Sturm et de Seignemur.

Exposé par Mm. Cramer et
Gauthier de leurs travaux.

Mm. D'Espine et Mayor
ajoutent quelques mots.

Cet exposé étant jugé
suffisant ainsi que la
leçon publique ces deux
candidats pourront recevoir
le titre de Privat-Docent
Nouveau-régime.

Séance du 1^{er} juillet 1919
à 5 h. à l'Université sous
la présidence de M. le Prof.
Dr. Christiani Jegen.

M. p. M. Christiani, Mayor,
J. Weber, Pynat, Kümmer, Veyro-
sat, Humbert, Witzky, R. Weber,
D. Esprit, Batelli, Eltrouane
et le Docteur.

Le R. V. de la dernière séance
est lu et approuvé.

M. Christiani communique
une lettre de M. Veyro-
sat au sujet des locaux de la
Médecine opératoire. Il avait
pensé pour cela à l'ancienne
maison judiciaire. Le Départe-
ment a transmis la lettre
à l'Architecte cantonal qui
a répondu que les locaux
de l'ancienne maison
devraient être démolis, mais
que l'on pourra peut-être
en conserver une partie.

Le Docteur transmet à
M. de Lignac 6 documents
concernant les rapports des
Politiques avec la loi
d'assurance sociale.

À propos de la nomination d'un
Délégué à la Commission universi-
taire, chargé de préparer sa
la nomination d'un titulaire
à la chaire extraordinaire de
Neurologie, M. Humbert pense
que le Délégué devrait être chargé
de relever à la Commission
qu'il y a eu là en somme une
copie de marche et que la
procédure normale suivie ini-
ale devrait en aucun cas
créer un précédent. Cette
observation est toute
générale et ne s'applique
évidemment à M. Lory
dont les mérites sont
suffisants pour qu'il soit
nommé à un poste semblable
sans la collection.

M. Mayor dit que la
situation était très difficile
et très compliquée, mais il ne
croit pas qu'il faille revenir
ici après à la Commission,
parce qu'il ne pense pas
que cela puisse créer un
précédent fâcheux.

M. R. Weber est nommé Délégué
à la Commission, avec la mission
d'y faire la remarque de M. Humbert.

Mr. Puyat parle de la lettre
de Mr. Maillart proposant à
la Société unifiée et pour les
termes absolument fantastiques

la création de cours de
vacances. La Fac. de Medec.
a seule le droit d'instaurer
ce genre de cours.

M. J. Espine donne quelques
renseignements sur la venue
de la ~~Fac. de Medec.~~ ^{Fac. de Medec.} ~~faculté~~ ou
la proposition pourrait
a été discutée.

M. Kummer est d'avis
de faire bloc sous cette
question, parce que c'est la
une chose qui ne peut se
faire sans la ^{collaboration} ~~assistance~~
de la Faculté.

En fin de séance M.
Veyrassat demande en faveur
de M. G. Blumenthal le
titre de Docteur honoris causa.
En donnant ce titre à M.
G. Blumenthal, ^{qui est Docteur en médecine} ~~nous nous~~
honorons et nous faisons
en même temps un geste
d'amitié vis à vis de la France
à l'université la Faculté
décide de charger son doyen
de transmettre cette proposition
au Bureau du Sénat.

La séance est levée
à 4h.

Le Doyen
Ministre

Séance du 10 juillet 1919
à St. à l'Université sous la
présidence de M. Christiani Royen.

M. Pr. M. Christiani, Mayor,
Steen. Veyrassat, J. Espine, Gouffier,
Wicki, R. Weber, Kummer, Humbert,
Batelli et le Doyen.

Le P. v. de la dernière séance
est lu et adopté.

La Soc. med. a écrit une
lettre pour dire qu'elle commu-
niquerait au plus tôt que possible
le texte adopté pour les cours
de vacances pour être étudié
par la Faculté.

M. le D. Flournoy a posé la candid. de M.
candidature au titre de privat. Flournoy comme
docent) La commission pour privat-docent.
préparer sur cette demande
est composée de Mm. Weber,
Mayor et Batelli.

M. Veyrassat a écrit au Doyen du
royen pour lui demander le cours de med.
portés à frs. 54 la finance opérat.
du cours de médecine opérat.
toire qui comporte 6 leures,
au lieu de frs. 36. M. Kummer
rappelle qu'après le départ
de M. J. Reverdin le Département
avait considéré ce cours comme

laboratoire.

M. Weber pense qu'il faudrait mettre à l'étude l'augmentation générale des laboratoires et des traitements, vu la dépréciation de la valeur de l'argent. Cette proposition est renvoyée à la première séance du semestre prochain.

demande de M.
Veyrassat de
conférer le titre
de Docteur honoris
causa à M.
Clémenceau

À propos de la proposition d'offrir le diplôme de Docteur honoris causa à M. Clémenceau, M. Cristiani s'est levé faisant une vive opposition au Bureau du Sénat. M. Morianf y a proposé toute une réquisitoire contre cette proposition, alléguant entre autres que M. Clémenceau n'était pas un homme de science comme M. Wilson, et qu'il n'avait à son actif que son activité d'homme politique et de praticien et qu'il n'avait jamais eu le caractère d'internationalité de M. Wilson. M. Cristiani a déjà répondu sur tous ces points.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Cristiani, Veyrassat, Goussier, R. Weber Mayor, Künzler, Humbert, et Espéran, Battelli, discussion d'après laquelle il ressort que la proposition

de conférer le Docteur honoris causa à M. Clémenceau pourrait être refusée au Sénat, ou bien n'être acceptée qu'à une faible majorité, ce qui pourrait être désagréable à M. Clémenceau on décide de renvoyer cette question à des jours plus prochains par 9 voix contre 3 abstentions.

Séance levée à 7 heures

Desjourny
Secr.

Le dîner d'adieu en l'honneur de M. Baul aura lieu le vendredi 11 juillet.

Séance de Vendredi 24 Oct. 1919
à l'Université sous la
présidence de M. Cristiani
Doyen.

M. p. MM. Cristiani, Mayor,
Gourfieri, D'Espine, Batelli,
Brenu, J. A. Weber, Humbert, Payrat
Wiki, Künner, Long et de Seigneux.

Le P. V. de la dernière
séance est lu et adopté.

Demande de M.
Heiniger.

M. Heiniger de Zofingue
demande l'exemption de la
finance des laboratoires jusqu'à son
examen final. D'après
il a signé l'engagement que
le Diplôme lui serait retiré
s'il ne s'acquittait pas de
cette dette. M. Cristiani fait
observer qu'il faut nous
n'avons jamais observé
d'exemption pour les labora-
toires et qu'en réalité ce n'est
pas une dette envers l'Université,
mais envers les Professeurs
pour lesquels il y a une
journée. Après discussion on
décide que la Faculté ne
peut pas accorder cette dispense,
mais que les Professeurs peuvent
individuellement accorder les
détails.

M. Mossar envoie une liste avec
fr. 4063 représentant l'annuité
de 1917 pour les détails.

Le Doyen de la Faculté des Demandes de
Sciences attire l'attention la Fac. des Sc.
sur le fait que la première concernant la
partie du Baccalauréat est rétroactive du 1/4
Sciences le pape à la Fac. touche pour les
des Sc. et que la Fac. de Méd. expensés manqués.
toucher le 1/4 des finances des
expensés manqués. La Fac. des
Sc. demande à toucher le 1/4. M.
Mayor dit que rien n'est plus
juste, mais qu'il faut que ce
soit nous qui touchions la
somme et qui la rétribuons
à la Fac. des Méd. Cette motion
est adoptée. Cette partie sera
compensée par la somme du
Doctorat gratuite dont la 1/2
nous sera versée.

M. Meisau, mobilisé en Bulgarie demande de
pendant la guerre gratuite M. Meisau.
à passer le seul doctorat
d'après l'ancien système parce que
cela le retarderait d'une année
s'il était tenu au nouveau. Adopté.

M. Cristiani dit qu'il a reçu une pétition d'étudiants
une pétition d'étudiants Bulgares, bulg. pour obtenir
Demandant qu'on leur accorde 2 sem. de vac.
2 trimestres de vacances en
pendant les vacances. M. Cristiani

a répondre qu'en aucun cas nous ne pourrions excepter les bourses, mais que nous pourrions accorder un semestre de guerre, les cours devant être conduits en 9 semestres au lieu de 10. Pour semestre de guerre un leur sera excepté qu'au moment où ils se présenteront au Doctorat.

Doctorat Jeub.

A propos du Doctorat Jeub. il est dit ds. le nouveau règlement et ds. la loi que le Doctorat Jeub. sera donné à des étudiants Jeubois ou Suisses, ainsi qu'à des étudiants étrangers, ayant subi des examens jugés équivalents à nos examens. Il faudra donc que la Commission devrait faire passer les écoles font les examens seraient jugés équivalents comme ns. l'avons fait pour la Maturité.

Lettre de M. Boffa

Le Département a transmis une nouvelle lettre de M. Boffa au sujet du livre de Physiothérapie qu'il a organisée à la Polyclinique. La Faculté est déjà prononcée et s'en réfère

à la décision prise.

Le Département nous a également transmis une lettre d'un docteur en méd. de l'Université de Varsovie, Jankowski à Danzig. Tout le diplôme en été transmis à Rostoff sur le Don et qui demande de faire un examen de Doctorat à Genève sans présenter ses papiers qu'il ne peut avoir en ce moment.

Il lui a été répondu que puisqu'il est domicilié à Danzig, il n'a qu'à s'adresser à Genève.

Le Directeur pour la Confédération Suisse de l'Université sera payé la Faculté sur les fonds de la Faculté.

Les modifications à apporter Modifications au Comité des étudiants au Comité des étudiants.

La Commission pour rapporter sur la candidature Candide. P. Tournay de M. Tournay au titre de au titre de Priv. privat. devant n'en pas encaisser de. reçu la dossier de M. R. Weber. Cette commission était composée de MM. R. Weber, Mayor et Batelli.

M. Crivien a reçu une demande de lettre de M. Lapine demandant M. Lapine

à passer l'examen de
capacité pour pouvoir
pratiquer de la médecine
de Genève. M. Lapin a
fait son doctorat à Genève,
il a été assistant en ^{Physiologie}
en Chirurgie et en Médecine.
Pendant la guerre il s'est
étudié à l'Université où il a
très bien réussi. Maintenant
il voudrait s'établir à
l'étranger pour la médecine,
pour pouvoir pratiquer en
sécurité. Il va faire son examen
de Maturité fédérale.

M. Cristiani fait observer
à ce propos que notre
examen de capacité est en
retard de 2 ans parce qu'il
n'est pas d'accord avec
le nouveau règlement de
l'examen fédéral. La Faculté
est d'accord de conformer
notre examen de capacité
au nouveau règlement fédéral.
Il faudra nécessairement y
faire figurer à côté des
branches principales les
branches accessoires. Ainsi
la médecine des accidents
devra être ajoutée à la
Chirurgie.

En attendant il faudra faire
passer par le Département de
Justice et de Police une arrêté
disposant que jusqu'à ce que
l'examen de capacité ait été
modifié, c'est le règlement de
1912 qui restera en vigueur.

M. Cristiani lit une lettre de la
de la Soc. médic., datant de la Soc. médic. et
Juillet, ~~et~~ vous prie de délibérer sur les
sur la question des cours de cours de vacances,
vacances et vous recommandant
de désigner un de vos membres
à la Commission de ces cours.

M. Baur nous a écrit à ce
sujet que la Fac. ne devrait
pas se borner à envoyer 1 ou
2 délégués seulement, mais à
nommer une commission spéciale
q. traiterait sur un pied d'égalité
avec celle de la Soc. médic. Réponse

Une autre idée serait de laisser à la
la responsabilité entière de l'organisation
ces cours à la Soc. médicale
qui entrerait en rapport avec
chaque des Professeurs en
particulier. Cette dernière
idée est adoptée et M.
Cristiani chargé d'en
faire la mise à la Soc.
médicale.

La séance est levée à 4h.

Le Secr. Christiani

Séance du 14 Nov. 1919
à l'Université sous la
présidence de M. Cuthbert
Lorenz.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Rapport sur la demande de M. Mournoy (Privat-docent) (Commission MM. D. Weber, Mayer, Deutner).
3. Projet de la faculté de Médecine de Zurich concernant les études préparentiques
4. Lettre de M. le prof. Pagnat concernant un cours préparatoire technique d'otorhino-laryngologie
5. Nouvelle lettre de la Société médicale au sujet des Cours de vacances
6. Lettre de M. Mussard concernant l'enseignement de la médecine des accidents
7. Propositions individuelles

M. présents. MM. Cuthbert, J. A. Weber, Meyer, Land, Long, Humbert, Zimmer, Pagnat, Stern, Batelli, Gouffier, D'Espier, de Seignur.

Le P. V. de la dernière séance est lu et adopté.

Adaptation des A la suite de la lettre
exposée de suite à propos de l'examen en
l'organisme de la capacité, le ~~comité~~ ^{comité} a pris
capacité au ^{comité} ~~comité~~ mettant en vigueur
nouveau règlement ^{comité} ~~comité~~ règlement fédéral
législatif.

Le Bureau du Sénat a
subvention pour le ^{comité} ~~comité~~ d'une demande de

l'Association des étudiants demandant un étudiant
une subvention pour qu'un ^{comité} ~~comité~~ aux fins
étudiant de chaque faculté puisse de Strasbourg
aller aux fêtes de Strasbourg.
Le Sénat n'ayant pas les
moyens d'allouer cette subvention
le Bureau
a ^{comité} ~~comité~~ aux étudiants de
s'adresser à chaque faculté
pour obtenir une subside. La
Faculté de médecine d'accorder une
subside de frs. 150. Quant au
dépense elle s'en rapportera
au choix fait par l'Association
des étudiants fédéraux et de
l'Aut ^{comité} ~~comité~~.

Il est accordé une allocation Intercession
de frs. 1000 pour l'impression pour le Traité
de Traité d'Anatomie comparée d'Anat. comp.
de M. Luc. Guy. de M. Guy.

Le ^{comité} ~~comité~~ communique une
réclamation d'un étudiant Réclamation
ayant été à la guerre et qui d'un étudiant
n'a pas pris un cours de ^{comité} ~~comité~~ au sujet de
toucher que du reste n'est pas M. Beutner
obligatoire. M. Beutner ne veut
pas l'accepter comme second
pratiquant et de ce fait il se
trouverait retardé d'un an. La
Faculté ^{comité} ~~comité~~ estime que l'on
ne peut en aucun cas obliger
un étudiant à suivre un cours
qui n'est pas obligatoire.

Petit. D. S. M. D. S. Le doyen a également reçu
venant a passer une pétition d'étudiants de
l'épave. de jurer, mandant a passer l'examen
avec M. de ^{de physiologie} ~~de physiologie~~ ^{de physiologie} M. de Seignep. M. Balthi
propose de ne pas jurer l'in
la mesure a prendre et la
position de la Faculté de jurer qu'en presem
des recommandations fréquentes
concernant l'examen de
physiologie et en tenant compte
des précédents, l'examen pourra
être donc avant passé par
le Professeur de Polichinique.

Cours d'Opérat. M. Balthi a écrit au
obstétricales Département pour demander
que son cours d'Opérations
obstétricales soit jéré avant
compte comme un laboratoire.
Le doyen fait observer qu'il y a
un précédent pour la médecine
opératoire.

Candid. de M. M. R. Weber a envoyé un rapport
Flourmy par le favorable sur la candidature
titre de priv. doc. de M. Flourmy au titre
de privat. docent. Les conclusions
de ce rapport sont adoptées
et l'examen renvoyé a la
fin du semestre.

Exam. propédeut. La Faculté de Zurich propose
d'étudier la question des études
propédeutiques. Ce rapport va
long, ne peut être lu. Une

commission pour l'appareil a
ce sujet est composée de
M. Balthi, Kummer et Wicki.

M. Pignat a écrit au doyen cours préparatoire
pour demander ~~en~~ l'autorisation de l'enseignement
de jurer pendant le semestre ob. thio. la
d'être un cours préparatoire de
l'enseignement ob. thio-physiologique.
Il développe les motifs de cette
demande. Ce serait un cours
facultatif.

M. Cushman fait observer que
ces cours jurent moralement
obligatoires, on avait, il y a un
dizaine d'années, jéré que
ces cours ne seraient pas
donnés par des professeurs.

M. Kummer pense que les
professeurs pourraient les jurer
en collaboration avec un
assistant.

On envoie M. Pignat a
faire jurer ce cours préparatoire
par un de ses assistants, sans
qu'il soit annulé. M. Pignat
étudiera la chose.

M. Cushman a eu la visite cours de vacances
de M. Koenig a propos de la de la Soc. néglig.
réponse envoyée a la Société
médicale au sujet des cours
de vacances. Sur sa demande
M. Koenig lui a communiqué par

lettre le résultat de son entrevue.

M. Künner propose de
répondre tout simplement
qu'en principe nous sommes
à l'aise de la Société
médicale et que nous avons
voulu une commission pour
recevoir le projet de la
Soc. médicale et voir s'il est
viable. Cette commission est
constituée par M. Künner,
Meyjer et Pignat et est
chargée de se rencontrer avec
3 membres de la Soc. médicale.
par examen préalable de la

méd. des accidents de travail.

Le Département a écrit à propos
de l'enseignement de la
médecine des accidents. M.
Veyrassat ayant ^{fait observer} qu'il
^{ne pouvait} donner cet enseignement à
la Polyclinique, ^{en raison du manque de place} M. Künner
a bien voulu le donner
même pour le commencement
de ce semestre. Le Département
durant les propositions la
question est renvoyée à une
commission composée de M. M.
Meyjerant, Künner, Veyrassat.

La séance est levée à 7 h.

Le Secrétaire.

Vendredi 18 Décembre 1919
à l'Université à 5 h. sous la
présidence de M. Christian Jager.

ORDRE DU JOUR

1. Affaires courantes
2. Prix de la Faculté
3. Demande de privat-docent: M. Dr Jentzer
4. Décisions de la Conférence interuniversitaire
situaire
5. Rapport de la Commission sur les Cours de
vacances (société médicale)
6. Proposition de M. Humbert sur la représen-
tation des étudiants dans les conseils
universitaires
7. Demande de M. Pignat au sujet des jury des
examens cantonaux
8. Propositions individuelles

M. présente: M. Christian, Humbert,
Meyjerant, Wicki, Long, Veyrassat,
J. Weber, Pignat, Künner, Babels,
Kren, Mayor, Goufoni, Oltramari
et le Secrétaire.

Le P.V. de la dernière
séance est lu et adopté.

Le Doyen de la Fac. de
méd. de Zurich nous a écrit
pour demander d'appuyer
sa demande de suppression
le co-examenatium pour
l'examen fédéral oral.

Examen Beutner le jour a répondu a Mr. Beutner que celui-ci n'avait pas le droit d'emporter un étudiant d'être appelé comme devant pratiquant sous le prétexte qu'il n'avait pas suivi le cours de toucher.

Mr de Peignep donne quelques détails sur les examens de gynécologie qu'il a fait faire. Mr. Beutner assistait les examens et Mr. de Peignep a fait porter les interrogatoires sur les questions que Mr. Beutner présentait que les candidats ne savaient pas. Comme ci ont tous répondu de a ces questions a la satisfaction même de Mr. Beutner et ont obtenu de très bons chiffres. Les détails seront communiqués au bureau du Sénat.

Cours d'Obst. opér.

Mr. Beutner a demandé que son cours d'Obst. opératoire soit considéré comme un laboratoire. La Faculté de Méd. est d'accord a condition que le cours ne dépasse pas 2 heures par semaine.

Le doyen communique les renseignements de la Faculté

Young et de la Faculté pour notre subside.

Les comptes de la Faculté couverts de la Faculté par un bon de 25000. Pour une partie de la somme on prendra les certificats hypothécaires 5 1/2 % de la baisse hypothécaire du Canton de Genève.

100 fr. sont accordés pour l'érection du monument Bourmont.

Pour le prix de la Faculté Prix de la Faculté nous n'avons jusqu'à présent qu'un seul concurrent Mr. de Lepoint avec une publication sur les Tumeurs malignes de l'infirmerie autrichienne et de la région thyroïdienne. La commission est constituée par M. Veyrassat, Long, et J. A. Weber.

Nous avons reçu deux courriers par demandes de candidature pour Mr. Jentzen et le titre de privat. docent, soit Schenck et celles de Mr. Jentzen et Schenck.

La commission est composée de MM. Wicki, Veyrassat et Batelli.

Les votes émis par la conférence interuniversitaire sont approuvés à l'unanimité.

Mr. Mayor rapporte sur Cours de Vacances l'entretien que la Commission nommée a cet effet dans la

Dernière séance a eu avec une participation de la Société médicale au sujet des cours de vacances.

M. Piquat attire l'attention de la Faculté sur le fait qu'à l'initiative nous avions décidé que les membres de la Faculté pourraient individuellement accorder leur concours, mais sous que la Soc. engage en quoi que ce soit sa responsabilité. Une demande de M. Piquat, M. Band a écrit le nouveau pour maintenir son point de vue.

M. Künner a tenu de cette première séance à maintenir son point de vue. Il a dit que la convocation reçue avait déjà l'air de considérer que tout était arrangé. M. Künner a demandé sur quelle base ces cours seraient institués à quoi il lui fut répondu que la Soc. médicale n'avait encore aucune base, quel que, qu'il n'y avait que quelques lettres privées adressées au M. Custode. Il a demandé ensuite comment

la Société médicale pensait que ces cours seraient organisés et quel en serait le programme. De lui a dit alors qu'il n'y avait rien de fait et qu'une Commission d'organisation serait encore à nommer. Et cette commission serait représentée l'Etat, l'Hôpital, la Soc. médicale et quelques membres de la Faculté de Médecine.

M. Humbert est d'avis qu'en présence de cette situation il faut s'en tenir simplement et simplement à la proposition de M. Band.

M. Piquat dit que c'est la Soc. médic. q. organise ces cours et qu'en aucun cas il ne faut rompre de décider. La Soc. médic. est du reste libre de nommer dans la Commission des Professeurs, faisant partie de la Soc. médicale, mais ces ^{surtout} ~~ce~~ fait qu'ils sont membres de la Soc. médicale.

M. Humbert propose de répondre que la Soc. médicale Soc. de Médecine confirme son premier point de vue et qu'elle laisse à la Soc. médic. la responsabilité de son entreprise. Cette motion est adoptée.

Mr. Künner propose d'affrimer
à la Fac. médic. une allocation
ou une jouissance contre un
dépense éventuelle.

Mr. Loy. est d'avis d'attendre
encore pour faire cette proposition.
Adopté.

Propos. Humbert sur Mr. Humbert fait une proposition
particip. des étudiants sur la représentation des
aux Conseils univers. étudiants fs. les Conseils univers.
sitaires, comme cela a lieu
dans certains pays. Ce serait
de bonne politique que de
prendre les devants dans cette
question.

Une commission composée
de MM. Humbert, Mayor et
Bakelli est nommée pour rapporter
sur cette proposition dans la
prochaine séance.

Expens. scol. oblig.

Mr. Humbert demande si
l'on s'est déjà occupé de
l'assurance scolaire oblig. et
l'assurance des médecins demande
que les Polycliniques soient
exclus du libre choix du médecin.
Il faudrait s'adresser au Département
pour que la Fac. soit représentée
par la Commission par un de
ses membres.

La séance est levée

à 4h.

Le Secrétaire
Schweizer

Séance du Jeudi 29 Janv. 1920
à 5h. à l'Université sous la
présidence de Mr. Christiani Joger.

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Prix de la Faculté et Prix Bizet
- 3.-Jurés cantonaux
- 4.-Rapport sur les demandes de Privat-
doctes et nouvelles demandes
- 5.-Rapport sur la médecine des accidents
- 6.-Représentation des étudiants dans les
conseils universitaires (Rapport)
- 7.-Propositions individuelles

M. p. MM. Humbert, Christiani, Joger, Juri,
Wicki, Askanasy, R. J. Weber, Meyerand,
Künner, Blumenthal, Dr. Espine, Baethen,
Dreier, Veyrasset, Mayor.

Excuse de Dr. Joger.

Le P. v. de la dernière séance est
lu et adopté.

La date des examens est fixée à la fin des vacances
à la première semaine de Mars.

Mr. Keller d'Andelfingen qui a demandé à être

fini ses examens à Genève
il y a 8 ans demande à passer
l'examen cantonal. Il a la
maturité cantonale.

Requête des internes
pour utilisation des
locaux.

Le doyen a reçu une requête
de l'Association des internes et
des aspirants de la Faculté
demandant l'utilisation péma-
nente des locaux de l'Université
pour des séances q. auraient
lieu ds. les diverses cliniques.
Le résultat des séances de
présentation de malades la
Fac. donna à cette demande
un préavis favorable. Les internes
n'ont qu'à se mettre d'accord
avec leurs chefs de clinique
respectifs.

Prix de la Faculté. Le jury est
composé de MM. Weber, Long et
Veyrassat. Le doyen a reçu
deux mémoires de M^{rs}. Delpech
et Monod.

Prix Bizot. Le jury est composé
de MM. Kümmer, Askarny et
D'Espine. Un mémoire avec la
dise Leloir est présenté sur
les ostéites tétanologiques
dans les fractures ouvertes.

Ds. la deuxième séance
M^r. Pignat avait interrogé sur
les jures cantonnaires d'examens;
ms. comme il est absent on
renvoie cette question à une
prochaine séance.

Privat. Docenti.

M^r. Bicki fit les rapports qui

sont favorables sur les
candidatures Jeckel et Schumpf
au titre de privat. docent.

M^r. Corriolay et Guendelin
ont écrité aussi des mémoires
semblables. Leurs travaux seront
examinés par MM. Witz, Veyrassat
et Weber.

La Fac. sera convoquée le
Mardi 3 Fév. à 4 h. pour se
livrer aux toutes questions
pour les leçons de M^{rs}. Jentzen
et Filomeny. Leurs leçons
auront lieu le Vendredi 6 Fév.
à 9 h. du matin à l'Hôpital
cantonal.

M^r. Veyrassat fit le rapport Mémoire des
de la Commission sur la Académie.
question de la Mémoire des
Académie. Ce rapport conclut
à la création d'un séminaire
et professeurs pour cet enseignement.

Cette conclusion est adoptée
à l'unanimité des membres
présents.

M^r. Flückiger fit un rapport Représentation
qu'il a rédigé sur la représenta. des étudiants ds.
tion des étudiants ds. les conseils universit.
conseils universitaires. La
Faculté de Basel est
opposée à cette innovation.

Zürich et Berne ont

pas pris la décision
ferme. Cela a déjà permis
à une organisation et a
fait un règlement pour cela.

Les étudiants nous ont
la Faculté des Lettres de
Loc. portant couleurs.

M. Humbert dit qu'à Genève
les étudiants devraient
tout d'abord augmenter leur
contact avec les professeurs,
ce qui leur permettrait d'être
meilleurs entendus que par
le système des pétitions. En
somme ils ne procèdent pas
encore suffisamment bien
d'organisation, car ils sont encore
mal organisés.

M. Batelli s'est mis en
rapport avec M. Blumstein
qui a été à la tête de ce
mouvement. Mais il résulte
de cette conversation que les
étudiants n'ont pas encore
de projet bien déterminé. À
Neuchâtel l'organisation est
celle qui répondant le mieux
aux vœux des étudiants de Genève.

Il y a à cette université
une commission des étudiants
composée des délégués des
diverses facultés et cette

commission se met en rapport
avec les autorités universitaires.

En tous cas M. Blumstein
se défend de toute idée subversive
à l'égard des conseils de
Faculté. Ce neuchâtel des
délégués perçoit une petite
finance et tout reconnu offi-
ciellement comme membres
de la commission des étudiants.

M. Blumstein pense si l'on
ne pourrait pas faire appa-
raître étudiants à Genève une
situation analogue à celle
de Neuchâtel.

La solution la plus simple,
dit M. Batelli, serait que la
Fac. fit des propositions aux
étudiants.

M. Mignard préférerait
au contraire que ce soient
les étudiants q. fassent des
propositions fermes. Ce n'est
pas à la Fac. à elle de
devant d'un mouvement
q. n'est pas encore organisé
q. est encore si vague quant
à ses revendications.

M. Vayrac est du m.
avis tout en restant très
favorable à ce que les
étudiants soient en des

faire une discussion préalable
où leurs propositions seraient
soumises oralement.

M. Blum estime qu'il
faut faire savoir aux étudiants
que nous voyons d'un
bon oeil l'élaboration
d'activités qu'il s'agit
tout d'abord d'être bien
espacées sur leur nature.
La Faculté fera de charge
la Commission de coordination
des pourparlers avec les
étudiants.

Stages de Politique. M. Humbert attire l'attention
de la Faculté sur les stages
de Politique. Il remarque
que les étudiants s'occupent
peu de ces stages et se
plaignent de n'y pouvoir
venir autant qu'ils le
voudraient parce qu'ils sont
pris par d'autres cours. Il
y aurait lieu d'organiser
ces stages de façon que
les étudiants puissent les
suivre sans nuire de l'intensité
de leurs études, c'est à dire
sans dérangement.

Il faudrait nommer une
commission qui étudierait
cette question. M. Blum,

Balthus, Humbert, Gompf, de
Sijmery et Veyras et tout
nommé membres de cette
commission.

La séance est levée
à 6.50.

Le Secrétaire
de Sijmery

Leure du Mardi 4 Février
à 4 h. à l'Université sous
la présidence de M. Christian
Jørgen.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Choix des questions pour les épreuves de
Privat docent
3. Tirage au sort des questions par MM. Fleury
et Jørgen
4. Jurés cantonaux
5. Rapport sur de nouvelles demandes de Privat
docents
6. Propositions individuelles

M. Président. MM. Christian, Stene,
Mejerand, Batelli, Wicki, Christian,
J. A. Weber, Veyrassat, Bøttner,
R. Weber et de Seigneux.

Questions choisies
par MM. Fleury et
Jørgen.

Les questions choisies pour
M. Jørgen sont :

1. De la valeur comparée des
prostatectomies périméales et
transvéricales.
2. État actuel des connaissances
sur le choc traumatique et
chirurgical.
3. État actuel de la chirurgie
du pomeau.

MM. Jørgen tire au sort la
3^{ème} question.

Les questions choisies pour M. Fleury sont :

1. La Psychanalyse
2. Les rêves
3. L'hystérie.

M. Fleury tire au sort la 3^{ème}.

M. Wicki lit le rapport sur
les candidatures au titre de
privat docent de M. Corradi et
Paretto qui nous sont
acceptés.

Le secrétaire

D. R. Seigneux

Séance du Vendredi 7 Février 1920
à la Clinique chirurgicale sous
la présidence de M. Cristiani
Doyen.

M. présents. MM. Cristiani, Stern,
Batelli, Wichi, Künner, Mayor
et Mejerand.

Leçon d'épreuve de
M. Flournoy.

Leçon d'épreuve de
M. Deubner.

Leçon d'épreuve de M. Flournoy
sur l'hystérie.

Leçon d'épreuve de M. Deubner
sur l'état actuel de la chirurgie
pulmonaire.

Le secrétaire
Debejumez

Séance du Vendredi 7 Fev. 1920
à l'Université sous la
présidence de M. Cristiani
Doyen.

M. prés. MM. Cristiani, Mayor,
~~Mejerand~~, Batelli, Stern, Veyrassat,
Asther, Baudouin, Puyat,
Altman.

Les questions choisies pour Tirage au sort des
M. Schriepf sont: questions de M.

1. Influence de l'altitude sur Schriepf et Cornioley.
le sang et la pression sanguine.

2. Nervosisme cardiaque d'origine
réflexe.

3. Les ictères.

M. Schriepf tire la seconde
question.

Les questions choisies pour
M. Cornioley sont:

1. Pathologie et traitement
de la péritonite par appendicite.

2. Pathologie et traitement
du choc traumatique et
opératoire.

3. Etat actuel de la
chirurgie cérébrale.

M. Cornioley tire au sort
la première question.

On décide de donner 100
pour la ~~première~~ ~~question~~
général et la ~~deuxième~~ ~~question~~
Debejumez

bonne pour la médecine
Revue.

Déclaration éventuelle
de M. Weber.

M. Veyrasat attire l'attention
de la Faculté sur une
déclaration possible de M. Weber.
Il serait très regrettable de
perdre un tel collègue.

M. Christiani dit qu'il a
vu à ce sujet M. Mulsand.
Le Conseil d'Etat a été
surpris de recevoir la lettre
de démission de M. Weber
après lui avoir augmenté son
traitement de telle façon
que ce traitement joint au
casseil équivalait au traité-
ment qui aurait reçu M.
Weber à Alger.

Le secrétaire
de la Faculté.

Séance du Vendredi 13 Février 1920
à la Clinique chirurgicale
sous la présidence de M.
Christiani Doyen.

M. présents : M. Christiani, Mayor,
Meyrand, Batelli, Stern, Veyrasat,
Askoury, Bouthier, Witki, D'Espine
et de Seigneux.

Leçon d'épreuve de M. Strumpf Leçon d'épreuve
sur les miroirs cardiaques de M. Strumpf et
D'origine réflexe. Corniolay.

Leçon d'épreuve de M.
Corniolay sur la Pathologie et
le traitement de la péritonite
par épanchement.

Le secrétaire
de la Faculté.

Séance du Jeudi 26 Fev 1920
à l'école de Médecine sous
la présidence de Mr Christiani
Doyen.

2^e séance. Privat-docent
M. les Drs FLAUBERT et MEYER
après l'exposé sur l'importance de
la physique.

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Lettre du Département concernant l'ouver-
ture d'une inscription pour la chaire de
clinique médicale.
- 3.-Proposition de M. Mayor au sujet du service
hospitalier de la chaire de Thérapeutique
- 4.-Demande de M. le prof. Roux-Weber
- 5.-Propositions individuelles

M. pr. M. Christiani, R. Weber,
Meyrand, Brammer, Veyrassat,
Bautier, Piquat, Batelli, Goussier,
Humbert, Wink, Long, Künner,
Askansky, Uster, et de la Pignier.

M. Crist. fit une lettre d'adieu
de Mr Dany ainsi qu'une lettre
du Doyen de la Fac. de Medec.
de Strasbourg déclarant acceptes
les propositions de la conférence
interuniversitaire pour faciliter
l'accès de l'université ainsi

étudiants étrangers. Cet avis est
affiché à l'université à condition
qu'un avis semblable soit égalé
-ment affiché à Strasbourg
en ce qui nous concerne.

M. Ropsler demanda à l'Université de
subir les épreuves de Privat-docent M. Ropsler
en physique médicale. La Commission comme Privat.
pour examiner les livres est composée de
M. de M. Batelli, Künner et
Brammer.

L'Etat voudrait augmenter l'augmentation
des ^{vaxes} ~~taxes~~ de laboratoire pour les taxes de
permètre de payer une partie laboratoire.

Des allocations supplémentaires
qui leur ont été allouées. J.P. a
envoyé un barème à ce sujet.

M. Christiani remarque qu'à
Lausanne et à Zurich, selon les
renseignements qu'il a demandés,
on paye un peu moins cher d. la Clinique médicale
qu'ici.

M. Humbert fit une déclaration
de laquelle il résulte qu'en
raison de l'absence de
M. Mayor pour la chaire vacante
de Clinique médicale il demande
à permettre de la Clinique
à la Clinique et que pour la
remplir de cette dernière chaire
il n'y ait par conséquent pas
d'inscription. Ce mode de faire

Vacance
M. Christiani lit une
lettre du département
demandant l'avis
de la Faculté
sur l'opportunité
d'ouvrir une
inscription pour
la chaire de
Clin. méd.

est obtenu par le Recteur.

M. Veyras s'oppose au
bien fonde de ce point de vue,
alléguant qu'on l'a obligé
autrefois à s'inscrire et qu'il
considérerait comme un affront
personnel si la Fac. retirait
de ses vues de M. Humbert.

M. Puyat ne pense pas qu'il
puisse y avoir le moindre
affront pour M. Veyras. Les
arguments de M. Humbert sont
parfaitement justifiés et ce
procès de sa candidature à
la chaire de Clinique médicale
la Fac. devrait admettre la
possibilité d'une permutation.

M. Askani espère que M.
Mayor ne renonce pas d'une
façon définitive à devenir le
successeur de M. Bard. Il demande
à M. Mayor de faire une
déclaration explicite à ce sujet.

M. Mayor dit qu'il y a 4 ou
5 ans il aurait certainement
accepté; mais maintenant il
refuserait certainement la chaire
de Clin. médic. Il préfère rester
dans la chaire où il est. Il
estime cependant que pour un
membre de la Faculté il n'y a
à aucun deshonneur à

s'inscrire. Il y a des précédents
à ce mode de faire, M. Provost,
par ex. Il veut du reste savoir
que si nous n'étions pas
d'avis d'avoir une inscription,
le Département est disposé à
la maintenir.

M. Blum dit que si l'on
ouvre une inscription il peut
y avoir des candidats en dehors
de ceux qui s'imposeraient.
Il trouverait déplorable que nous
ne trouvions pas ^{parmi} nous
quelqu'un de capable. Ouvrir
une inscription c'est ^{en somme} reconnaître
le fait. D'un autre côté il est
tout à fait opposé à un appel.
Il trouve que la première question
à discuter, c'est la demande de
M. Humbert qu'il estime devoir
être prise en considération
et que nous devons répondre
au Département que nous
avons dans la Fac. de médec.
quelqu'un ^{de qualité} pour
le remplacer de M. Bard.

M. Baillier est pour l'ouverture
d'une inscription.

M. Mayor pense que l'agumen-
tation de M. Blum est
parfaitement juste, mais il est
cependant pour l'ouverture

d'une inscription.

M. Wijersand croit qu'il faut se borner à répondre au Département sur sa demande concernant l'opportunité d'ouvrir une inscription.

M. le Docteur est entièrement de l'avis de M. Blramare. Il estime que du moment que l'un de nos collègues demande à permettre de choisir, ce qui est admis par le règlement, la Faculté devrait appuyer la demande, surtout dans le cas particulier, qu'il s'agit au Département d'admettre notre point de vue ou à maintenir le sien.

M. Blramare reprend la parole pour dire qu'il fait suivre la demande de M. Humbert.

Au vote la proposition de M. Humbert, reprise par M. Blramare est repoussée par 8 voix contre 4. Il y a 4 abstentions, dont 3 provenant des prof. extraordinaires.

L'inscription sera donc ouverte.

Service de Thérapeutique - A l'occasion du changement de titulaire de la chaire de

clinique médicale M. Mayor demande que son service qui, sous M. Bard, n'était qu'un service ~~autonome~~ d'évaluation devienne un service autonome avec ses entrées indépendantes. Il finissait avoir l'appui de la Faculté auprès de la Commission administrative de l'hôpital cantonal.

M. Humbert est en principe tout à fait d'accord avec la demande de M. Mayor mais il fait observer que au point de vue des entrées la question est très importante car c'est ouvrir la porte à un second service de médecine. Il voudrait mieux alors demander tout de suite la création de 2 services.

M. Veyrasset pense que d'une façon générale les leçons d'enseignement sont beaucoup trop nombreuses. Il faudrait diminuer les leçons de clinique.

M. Piquat dit qu'il y a 15 ans. possédions des services cliniques qui, au point de vue, du nombre des lits tout inférieurement étaient à ceux des autres pays. Il voit que la création d'un second service autonome de médecine n'aurait aucune

suppléme sur l'enseignement
de la Clinique médicale.

M. Botelli fait rapport
que M. Revillain avait 100 lib.
et que maintenant il y en
a 230.

M. Oltramare est d'avis de
diminuer les heures de Clinique,
étant donné la surcharge des
étudiants.

M. Long rappelle que M.
Barry a souvent soutenu la
nécessité d'un enseignement
propriétaire. Il est certain
qu'il y avait un intérêt à
réorganiser la Clin. médic. et à
organiser un service de enseignement
propriétaire.

M. Crisiani propose de renvoyer
toute cette question à l'été de
l'année prochaine qui est
composée de M. Mayor, Kimmner
et Oltramare.

Cette commission s'occupera
également de la question des
titres de la ^{polémique} ~~politique~~ Otolaryngologique,
de la création
d'un service ^{spécial} de Neurologie dont
le titulaire trait M. Long et
enfin de la modification
du Règlement concernant les
Autopsies de la Clin. médic.

Le président
s'inscrit

Les cours seront suspendus à partir de
4 heures.

SAMEDI 28 février à 3 1/4 heures
(à la Maternité)

2^e Epreuve de Privat-docent

Par les Drs SCHUPP et CORNIOLEY

Les cours seront suspendus de 9 à 11 heures

Séance du Vendredi 5 Mars
à l'Université sous la présidence
de M. Bristani Jager.

M. prés. Mm. Cristiani, Mayor,
Mejerand, Wicki, Veyrasat, Goussier,
Askarasy, Kummer, Stern, J. Spross,
R. Weber, Puyat, Oltramare, Buetzel,
Babelli.

Le P.V. de la dernière séance
est lu et adopté après quelques
modifications demandées par
Mm. Mayor, Mejerand et Veyrasat.

M. Veyrasat a traité la
question de la permutation
et lit l'article 258 du Règlement
interieur de l'Université duquel
il résulte que pour les vacances
de chaire nous n'avons que
l'inscription et la vocation.

Pour ce qui concerne les
Prof. extraordinaires ceux-ci n'ont
pas le droit de prendre part
aux délibérations relatives
aux nominations de professeurs.

M. Dym a reçu une lettre du
Doyen de la Faculté de Médecine de
Zürich demandant l'envoi d'un
délégué à Berne pour la question de
l'assurance obligatoire maladie qui constitue
un grand danger pour les Polycliniques.

M. Humbert est désigné comme délégué.

Le Conseil d'Etat a demandé un
credit de fr. 15000 au Grand Conseil
pour la mise au concours du bâtiment
destiné à l'Ecole dentaire et aux
Polycliniques. Le projet qui vous est
actuellement envoyé ~~est absolument~~
~~complet~~ ne tient aucunement
compte de l'emplacement que nous
avons demandé. Pour le moment
il ne s'agit question que de la
construction de l'Ecole dentaire.

M. Kummer lit le rapport de
la Commission chargée de prélever
sur le nombre d'heures de la
Clinique médicale, sur la demande de
M. Weber relative à la révision du
règlement pour les autopsies, sur
la création d'un service chirurgical
d'obstétr. Sanguinolage, sur la
proposition de M. Mayor au sujet
du service hospitalier de la
chaire de Thérapeutique.

Le rapport conclut
1. à la réduction des heures d'enseignement
de la Clinique médicale à 6 L.
par semaine au lieu de 7 1/2
soit 4 cliniques de 1 1/2 L. et à la
mise à l'étude de la réduction
du nombre des heures d'enseignement
des spécialistes qui ne devraient pas
disposer de plus de 3 L. par semaine.
2. au renvoi de sa demande de

M^r. Weber jusqu'après la nomination
du nouveau professeur de Clinique
médicale et de la soumettre ensuite
à l'appréciation des de tous
les intéressés, c. à d. des divers
chefs de services hospitaliers et
de M^r. le prof. Askaniasy, estimant
toutefois qu'il y aura lieu de
réservier un nombre limité d'autopsies
aux Prof. des services hospitaliers.

3^e à l'appui de la demande
de M^r. Pignat pour la création
d'un service clinique de 15 à
20 lits; elle propose en outre à
la Faculté de faire des démarches
pour mettre le médecin adjoint
d'ob. et de laryngologie de la
Clin. med. sous la direction du
Prof. Pignat.

4^e à l'appui de la demande
de M^r. Mayor d'avoir un
service indépendant où les
malades entreraient directement,
par contre le nombre actuel
des lits de ce service serait diminué
de 20.

M^r. Guisiani dit que le rapport
de la Commission sur ce qui
concerne la réduction des heures
de Clinique médicale est conforme
aux vœux des étudiants car il vient
de recevoir une lettre du

Président des étudiants félicitant ces
measures qui permettraient
la réduction des heures proposées.

M^r. Kummer dit qu'il est évident
qu'avec le temps la Clinique
sera obligée de suivre la mesure
de la réduction des heures, à condition
toutefois qu'il y ait aussi de la
réduction dans les spécialités ainsi
que d'autres choses qu'il formulera
plus tard. Il a encore aussi que
la création d'un service indépendant
de thérapeutique ne diminuerait
pas l'enseignement de la Clinique
médicale parce que M^r. Mayor
donnerait un enseignement de
thérapeutique appliquée.

M^r. Veyrasset appuie l'idée d'une
diminution des heures d'enseignement
et demande à la Fac. d'étudier
avec soin la question.

M^r. Mejerand est du m. avis.
Il faudrait dès maintenant réduire
les heures de Clinique et aussi
celles des cours théoriques. Il y
a des cours théoriques de 6 h.
par semaine. C'est beaucoup trop. Il
faut élargir le débat et envisager
dès maintenant la réduction des
heures d'enseignement.

M^r. Pignat vient à dire que
depuis longtemps il est acquis à ces vœux.

M^r. Mayor constate que malheureusement les étudiants ont parfois des obligations accablantes imposées moralement. Il faudrait les supprimer et s'en tenir strictement au règlement quant au nombre d'heures.

M^r. Ottomane demande le renvoi de cette question à une commission et que l'on vote aujourd'hui sur la diminution des ~~charges~~ de la Clinique médicale.

M^r. Balthus pense que nous ne pouvons pas prendre une décision avant la nomination du nouveau Professeur.

Il lui est répondu par M^r. Mayor et Ottomane que c'est précisément lors d'une vacance que l'on peut modifier le plus facilement le cahier des charges, ~~les conditions~~ ^{et imposer} ~~les conditions~~ ^{des} conditions au nouveau titulaire.

La proposition de réduire les heures d'enseignement de la Clin. médic. de 7½ à 6 L. par semaine est finalement adoptée par 15 voix contre 1.

La révision générale des heures d'enseignement sera renvoyée à une commission qui sera nommée à la prochaine séance.

M^r. Askarany dit que M^r. Weber a fait la demande le concernant à son tour. Il n'a rien contre ce que les Prof. de Cliniques fassent quelques autopsies. Demande cependant à y assister. Il serait d'avis de rester à l'ancien règlement.

Après une longue discussion la proposition de la Commission est adoptée, c'est à dire de poursuivre l'étude de la modification du règlement concernant les autopsies de la Clinique médicale jusqu'après la nomination du nouveau professeur et de la soumettre ensuite à l'approbation de tous les intéressés, c'est à dire des divers chefs de service hospitaliers et de M^r. le Prof. Askarany.

Pour ce qui concerne le service d'oto-rhino-laryngologie la Faculté décide selon le rapport de la Commission d'appuyer la demande du Prof. Pignat pour la création d'un service de 15 à 20 lits et pour mettre le médecin adjoint d'oto-rhino-laryngologie de la Clinique médicale

dans la direction du Prof. Pignat.

La Faculté décide ensuite d'appuyer également la demande

du Prof. Mayor d'avoir un
service indépendant avec entrée
Directe des malades. ^{2 jours par semaine} la commission
avait proposé d'autre part de diminuer
de 20 le nombre officiel de lits
de ce service, mais la Faculté
désire d'appuyer une demande
de M. Mayor que ~~son~~ service
de remplacer cette phrase par
la mention que son service
devra comporter en moins
60 lits.

Concernant l'augmentation
des taxes de laboratoire au
profit de l'Etat M. Cushman
fait observer que les laboratoires
peuvent le classer en 3
catégories :

1. ceux où l'on travaille toute
la journée.

2. ceux où l'on ne travaille
que 2 à 3 demi-journées par
semaine.

3. ceux qui n'ont qu'un
certain nombre d'heures par
jour. Semaine.

La Faculté désire de fixer
la finance des premiers à 100 frs,
des seconds à 60 et des tiers
à 15 frs. par heure.

Scanné avec a7L

Religieux
Léon.

Séance du Vendredi 12 Avril 1920
à l'Université sous la
présidence de M. H. Cushman
Doyen.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Nomination d'un délégué à la Commission
chargée de proposer une réduction
du professeur de Clinique médicale
3. Questions concernant les modifications
du programme d'études à proposer la
Clinique médicale
4. Taxes de laboratoires
5. Propositions individuelles

M. prés. M. Cushman, Mejerand,
Zakaresy, Goussier, Veyrasat,
Altman, R. Weber, Long, Wicki,
Batelli, Künner, Bentner, Mayor,
Puyat, Pher, d'Espice et
de Beigneux.

Le P. V. de la dernière
séance est lu et adopté.

Le Doyen lit un avis de M. Housenat
du Cours de l'Etat. nommant M. Bard.
M. Bard, prof. honoraire.

M. Veyrasat et le Dr Legay
sont désignés pour assister
à une réunion à Beau-
seigneurant la situation faite

aux Polémiques par la
loi d'assurance maladie
obligatoire.

Demande de
M. Nicolai.

Une demande de M.
Nicolai concernant la création
d'une chaire de Pathologie
expérimentale est renvoyée
à une commission composée
de MM. Cristiani, Batelli et
Askani.

Enseignement
propédeutique
médical.

À propos de la désignation
d'un délégué pour la
succession de M. Baur, M.
Cristiani demande s'il est
opportunité de traiter pas opportun
d'étudier la question d'un
enseignement propédeutique
pour la Clinique médicale.

Nomination du
titulaire de la
chaire de clinique
médicale en
remplacement de
M. Baur.

Cette question est renvoyée
à plus tard.
Pour la chaire de clinique
médicale il y a 5 inscrits
qui sont MM. Baur, Humbert,
Loeffler, Koch et Schimpf.

M. Baur dit quelques
mots à propos de la
candidature de M. Baur
et veut lui rendre
de la voir occuper une
chaire universitaire.

M. Pagnat s'adresse aux
paroles de M. Baur

et insiste sur la valeur
scientifique de M. Baur
en vue d'une ^{nomination} ultérieure.

MM. Veyrassat, Askani et
Majewski parlent sans
mi. puis le M. Baur dit
que la nomination de
M. Baur sera tout indiquée
lorsque il y aura une
chaire de Physiothérapie qui
s'imposera certainement
un jour ou l'autre.

M. Blum propose d'agir
par élimination et d'éliminer
en première ligne tous les
candidats qui ne sont pas
juifs.

M. Cristiani propose de
travailler les candidats en
lignes successives ce qui
est adopté.

Il y a 13 bulletins votés
et 13 retraits.

En première ligne MM.
Baur et Humbert obtiennent
chacun 7 voix et M. Baur
1 voix (2 bulletins portant
MM. Koch et Humbert en
équité, en seconde ligne M.
Baur obtient 4 voix; en troisième
M. Loeffler 3 voix, et en
quatrième M. Schimpf 2 voix.

Mrs. Humbert et Rock sont
donc présentes ex aequo et
Mrs. Mayne est nommée comme
déléguée de la Faculté de
Médecine à la Commission
universitaire

La terre est livrée
à 7 Leones

Le secrétaire
de la réunion

Receved Jan 28 April 1920
at the University of the Pacific
in the Christian Science

Neuro. projects. Mm. Atkinson,
Gougeon, Christian, McJannet,
Caskaway, Weber, Stern, & Espino,
Babich, D. J. Weber, Piquet, Mayo,
Veyrasat, Christiani, Humeat,
Boutman, Long.

M^r. Christiani interpelle la Faculté à propos de la question du ~~votant~~ trépas appliqué pour la présentation à la Commission universitaire du candidat à la Chaire de Chimie unificator. Le ~~prof~~^{doc} lui a reproché violence et fautes des termes injurieux ce mode de votation; or celui-ci a toujours notifié à la Faculté, ainsi qu'on peut voir les procès-verbaux. Il n'y a donc eu aucune irrégularité à la présente séance. M^{re}. Blyrasat, Oltramare et plusieurs autres membres de la Faculté conviennent enfin que tout s'est passé sans les règles.

Mr. Zimmer lib. rec. 90 1712

sur la réorganisation des accoucheuses
qui sera transmise à la
Commission déjà nommée
pour l'examen de cette
question. (V. Veyras, et
Kühner et Mejerand)

Le doyen lit une lettre
de M. D. Stürz qui recommande
la candidature de M. Siabou
en titre de privat. pour
les maladies coloniales.

M. Rita Mikalovitch demande
à être inscrite comme privat-
docteur en médecine, pour
donner à l'hôpital cantonal
des cours sur tout espèce
de maladie. ~~Requis~~

Le doyen lit une lettre
de M. Neufeld sur la création
d'un service d'oto-rhino-
laryngologie et sur l'autonomie
du service thérapeutique. Il
fait des réserves sur l'application
de cette autonomie en ce qui
concerne la commission
administrative de l'hôpital.

M. Puyat a écrit pour
refuser tout service ^{chirurgical} à l'hôpital
cantonal. ~~Il est~~

M. R. Weber a communiqué
les propositions de M.
F. F. (Schweiz, M. D. Wöhrschlager de

8 Avril 1904) au sujet de la
réforme des études médicales. M.
Christiani propose, pour l'examen
de cette question une commission
composée de M. Mayor, J. Weber,
Babelli, Kümmer et Wicki.

Les étudiants demandent
la suppression des examens à la
fin du semestre d'été. Cette
demande est acceptée pour-
vu qu'il y aura un
nombre suffisant d'étudiants.

M. Gauthier a écrit à M.
Christiani pour lui faire
observer que les cours à la
Fac. de Méd. commencent trop
tard. M. Christiani a répondu
que notre Faculté avait
chaque semestre un très grand
nombre d'élèves passant les
examens et qu'il était impossible
de commencer les cours plus
tôt. Il se demande si l'on
ne pourrait pas ^{augmenter} ~~augmenter~~ le
nombre des examinateurs
en faisant appel aux concours
d'autres professeurs enseignant
tous les branches similaires.

M. Bentzen, Askanasy et
D'Espine s'opposent à cette
manière de voir.

Il reste maintenant à décider

qu'en cas d'accord avec le professeur intéressé; rien ne s'oppose à cette manière de faire.

M. Cristian communique une lettre d'étudiants bulgares se plaignant de ce que les cours d'ophtalmologie et d'oto-rhino-laryngologie commencent ayant été à la fin, ils voudraient qu'on changeât les heures ou qu'on leur permit le stage comme équivalent du cours.

M. Pugnat dit qu'il ne peut pas organiser des stages à cause de ses locaux mal appropriés et parce que les consultations coïncident avec les cours. Dans les cas particuliers concernant les élèves retardataires, soumis encore à l'ancien régime, ils pourront choisir et s'arranger comme ils veulent. M. Gouffier est d'accord pour ce mode de faire qui est adopté sous autre discussion.

L'Université a été invitée à se faire représenter à Bruxelles au Congrès de

l'Institut royal d'Hygiène de Londres. Ce congrès aura lieu au mois de Mai au même temps que le Congrès de Médecine.

M. Cristian est nommé Jéquier.

M. Batelli et Blramare apportent affirmativement sur la candidature du Dr Ropet aux ^{examens} ~~examens~~ Privat-Donat. Cette candidature est donc acceptée à condition qu'il soit bien entendu que M. Ropet fasse régulièrement ses cours, même s'il devait s'absenter à l'étranger.

M. Batelli rapporte au nom de la Commission (M. Cristian, Blramare et Batelli) sur la demande de M. Nicolas de créer à Genève une chaire de Pathologie expérimentale ou de Physiologie pathologique.

La Commission propose de ne pas donner suite à cette demande et ceci pour des motifs d'ordre économique et financier. Le rapport est adopté et la Faculté en forme une prière favorable sur cette demande.

M. Musy a écrit à propos d'une demande des Professeurs de l'École dentaire qui voudraient avoir une constitution spéciale,

avec un d'yeu special, repré-
sésentant l'Institut fentaire.
Les Professeurs de l'Ecole
fentaire jouant en outre
le titre de Professeurs de
l'Université.

Les deux familles sont
renvoyés à une commission
composition de M. Kümmer,
Vergessat et Majewand.
M. Kümmer parle de la
proposition de M. Baettner
qui estime qu'il y aurait
de grands avantages à ce
que l'Ecole fentaire et le
futur bâtiment des Politiciens
soient placés dans le voisinage
de l'Hôpital cantonal, mais
il n'y a pas de terrain
disponible et du reste la
question est déjà quasi résolue.

Liame levé à 6/4.
desjume
Buer

Liame fu 15 mai 1920
à l'Université sous la
présidence de M. Christiani
Doyen, à 5 h.

M. pres. M. Christiani, Vergessat,
Kümmer, Gouffier, J. A. Weber,
Baettner, Mayor, Wicki, Roch,
Long, Hüsler, Majewand, D'Espine,
R. Weber, Dine, Baschi, Askanazy
et de Desjume.

Le P. V. de la dernière séance
est adopté.

Le Bureau du Sénat est l'ape des examens
en train de discuter sur les
modifications des taxes d'examen.
Les modifications sont destinées
à enrichir un peu la Caisse
de l'Etat, parce que le Dipar-
tement est d'accord pour
lui abandonner une partie
des finances d'examen,
mais des revenus de la
Fac. de Médecine seraient
de ce fait abolis, à condition
que l'art. 222 ne soit pas
modifié, c'est à dire que les
contributions à verser 80
fr. pour la part de la
Fac. de Médecine sur la
taxe en question.

générale et la Physiologie
pathologique.

La séance est levée
à 6 1/2 L.

Le secrétaire
de la séance

Élection du
Doyen et du
secrétaire.

Il est accordé frs. 100 pour
les fêtes du 50^e anniversaire
du Docteur du Prof. Payhani.

Pour l'élection du Doyen
et du secrétaire, il est distribué
15 bulletins. Retenus 14.
Secrétaires Mlle. L. et Rob.

M. Cristiani est élu
Doyen par 10 voix. M.
de Seignemont est nommé
secrétaire.

Prix de la Faculté. M. Veyrassat lit le rapport
Rapp. M. Veyrassat sur le prix de la Faculté
qui sera décerné à M.
Alfred Mont pour son Travail
à l'École pharmacodynamique
sur la Dilydromorphine.

Prix Bizot.
Rapp. La Commission pour le
prix Bizot n'a pas siégé.
Elle est priée d'envoyer
son rapport à M. Cristiani.

Just. des.
Rapp. de la Com. La Commission nommée
pour rapporter sur la
demande des profs. de
l'Institut. Gentaire présentée
à la dernière séance
rapportée par l'organe de M. Veyrassat
est négative. Ce rapport est
adopté à l'unanimité.

Demande de
M. Pignat. M. Pignat a écrit pour
demander de former un
cours ~~de~~ de Physiologie

Séance du 4 Juin 1920
à l'Institut d'Hygiène tous la
présidence de M. Christiani
Doyen à 17 heures.

M. pres. Mm. Christiani, d'Espine,
Gourgeon, Kiemmer, Wiski, Batelli,
Vera, Veyrasat, Long, Rock
et le Doyen.

Les questions choisies pour
les leçons d'épreuve de
Mm. Turbittini et Rossier
sont.

Les insuffisances respiratoires
les vichers limnologiques
l'Encephalite Pithagorique
l'action biologique comparée
des rayons X et les rayons
ultra-violet.

La radiothérapie et
l'hélio-thérapie des affections
tuberculeuses.

La Radioscopie Horanique
M. Turbittini tire au sort
les vichers limnologiques et
M. Rossier la Radioscopie
Horanique.

Les leçons sont fixées
au Lundi 6 Juin à 5 h. et
à 6 heures.

Le rapport pour le
prix Biot est lu par M. d'Espine.

Un seul mémoire a été présenté
sur la question posée:

Recherches limnologiques
dans les cas de fractures
fermées. Ce rapport conduit
à ce que le prix ne soit
pas décerné. Le ~~mon~~ travail
mériterait un accueil, mais
cette disposition n'est pas
admise par les dispositions
testamentaires du prix Biot.

M. le docteur Schialone Secrétaire de
la Faculté demande à subir D. Schialone.
les examens de Privat-Dorent
à notre Faculté sur les
maladies coloniales. M. Rock,
Mayor et Batelli sont nommés
membres de la Commission
pour examiner cette demande.

M. le D. Bararone demande Secrétaire de
à subir les examens de D. Bararone.
capacité. Il présente les
conditions voulues. La demande
est donc acceptée.

Le règlement d'admission Règlement
des Privat-Dorent à l'Institut d'admission
Dorent qui est le même au Privat. ~~Just~~
que celui de la Faculté de l'Inst. ~~Just~~
de médecine est adopté.

Pour les épreuves
de Privat-Dorent à la Faculté. Épreuves de
de médecine ont lieu de Privat-Dorent.

Rapp. par le
prix Biot.

de voter d'ores et avant par
oui ou par non sur
l'acceptation. La fonction
d'admissibilité sera remise
à la Commission.

Meif. des
accidents. de la Meif. des accidents
M. Kümmer rappelle que
M. Veyrasat avait été chargé
de l'enseignement pratique
à titre provisoire, puis il s'était
démis de cette charge en
faveur de M. Kümmer, vu
l'impossibilité dans laquelle
il se trouvait de donner
cet enseignement à la
Police, par suite de
l'absence de M. Kümmer
qui a donné cet enseignement
depuis 3 sem. déjà et qui
vient d'être reporté sur
le programme de la
~~faire~~ ~~charger~~ ^{le} ~~charger~~ ^à penser
pour cela soit à M. Galliard,
soit à M. Cornillot, soit à d'autres.

Cours libres.

À propos de la demande
de M. Puyat à la Commission
M. Bachelier propose
de l'annoncer avec sa
mission cours libre.

À ce propos M. le Secrétaire
proposé de mettre dans le

programme, sous un titre
unique, le cours titres, tous
les cours quels qu'ils soient
qui ne sont pas exigés pour
la présente aux examens.
Adopté.

Seance du 10 à 6 1/2
desirant
le voir.

Séance du 25 juin 1920
à 5 h. à l'Université sous la
présidence de M. Cristiani Doyen.

M. présents. Mm. Cristiani, Künner,
Wicki, Mejerand, Long, Veyrassat,
Babelli, Stenou, Goussier et
de Daigneux.

M. Mayor s'est fait excuser.
Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

M. étudiant ayant fini à
Zürich ses études juridiques
demande à faire son Doctorat
à Genève aux bénéfices des
dispositions transitoires.

Accordé.

En Allemagne les études
sont actuellement divisées
en 3 semestres de 4 mois.
Pour la moment la Faculté
de médecine donnera l'équi-
valence jusqu'à nouvel ordre.

Les Professeurs de l'Ecole
juridique desirant qu'une
commission de la Faculté
de médecine se réunissent
avec eux pour discuter sur
leur demande d'être repré-
sentés au Sénat. M. Cristiani,
Künner et Mejerand sont
nommés à cet effet.

M. Künner est d'avis de ne
pas revenir sur cette question.

Sur l'initiative de M. Daigneux 1000
Cristiani la Faculté de médecine a bien voulu
décider de faire parvenir une Vot.

Somme de frs. 1000 à la fille
du Prof. Carl Vogt, M. Künner-
Vogt qui se trouve en ce moment

dans une profonde misère. Cette
somme lui sera remise par
l'Université des Recteurs.

M. Mejerand lit le rapport Mejerand des Accidents.
de la Commission au sujet Rapport de la
de l'enseignement de la Commission.

Mesures des Accidents. Ce
rapport conduit à la création

d'un séminaire dirigé par un
Professeur. Ce séminaire compren-

dra 28 h. par semestre
avec une répartition des
heures proportionnelle à
l'importance des branches.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le secrétaire
de Daigneux

Représentation
au Sénat des
Professeurs de
l'Ecole juridique